

CACES R483 GRUES MOBILES



Pour réaliser des chantiers importants chez vos clients, vous devrez utiliser une grue mobile. Elle permet de lever et de transporter des charges lourdes pour les travaux. Mais pour une bonne utilisation et une conduite en sécurité, suivre une formation CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) est indispensable.

Le coût de cette formation est relativement élevé. Comme toutes les formations CACES, le prix varie d'un centre de formation à un autre, mais aussi selon la catégorie.

Le CACES R483 se divise en 2 catégories

1. Catégorie A = grues mobiles à flèche treillis,
2. Catégorie B = grues mobiles à flèche télescopique, poids compris entre 4 et 130 tonnes.

Elle se divise ensuite en 4 sous-catégories :

1. Catégorie 1A = grues treillis automotrices,
2. Catégorie 1B = grues télescopiques sur porteur ou automotrices,
3. Catégorie 2B = grues télescopiques sur chenilles,
4. Catégorie 2C = grues treillis sur rail et les grues portuaires.

La formation est valable 5 ans avant recyclage, ou 10 ans si vous pouvez justifier d'avoir conduit 50 jours par an une grue mobile pendant les 5 ans.

Quels sont les objectifs de la formation CACES R483 ?

Cette formation pour la conduite des grues mobiles vise à connaître la réglementation, les spécificités techniques de l'engin et les risques liés à sa conduite. Même si elle n'est pas obligatoire, il est vivement conseillé de suivre cette formation pour conduire l'une des différentes catégories de grues mobiles en toute sécurité et réduire les risques d'accidents sur les chantiers.

Elle se déroule en 2 temps :

1. Une partie pratique

- Prise de poste sur l'engin et vérification d'usage,
- Conduite en sécurité et manœuvres,
- Maintenance, entretien de l'engin.

2. Une partie théorique

- Connaissance générale (rôle et responsabilités),
- Fonctionnement et types de grues mobiles,
- Déplacement, stabilité de l'engin, accessoires (levage),
- Étude des risques et de la sécurité (vérifications d'usage).

Prérequis

Pour suivre une formation CACES R483, les participants doivent avoir obligatoirement plus de 18 ans, être aptes médicalement, maîtriser la langue française (lire et écrire) et se munir des Équipements de Protection Individuelles demandés (gilet réfléchissant, chaussures de sécurité...).

Un examen final théorique et pratique

À la fin de la formation, les participants doivent se soumettre à un examen théorique sous forme de QCM ou de questionnaire Vrai/Faux, mais aussi à un test pratique de conduite d'une grue mobile. L'examen final permet ainsi de vérifier les compétences et les connaissances acquises tout au long de la formation. Obtenir la moyenne permet aux participants de valider une attestation d'aptitude.

Attention

Pour passer une formation CACES R483, le permis C (permis poids lourds) est obligatoire !